

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1006

présenté par

M. Borowczyk, M. Zulesi, M. Mis, M. Terlier, Mme Peyron, M. Touraine, Mme Vignon,
M. Vignal, Mme Robert, M. Damien Adam, M. Mazars, Mme Sarles, M. Cazenove, M. Belhaddad,
Mme Pételle, Mme Vanceunebrock, M. Rudigoz, Mme Bono-Vandorme, Mme Gipson,
Mme Janvier, M. Testé, Mme Khedher, M. Paluszkiewicz et M. Alauzet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44 DECIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.